



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS :

M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONVOCATION ET OBJET

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil, en conformité avec l'article 152 du Code municipal du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption du budget 2019

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2019

18-232 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2019 et approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale	134 411
Sécurité publique	44 403
Transport	263 012
Hygiène du milieu	67 648
Aménagement, urbanisme et développement	18 671
Loisirs et culture	21 564
Frais de financement	<u>14 030</u>
TOTAL CHARGES	563 739
Remboursement des dettes	43 399
Activités d'investissement	<u>18 000</u>
TOTAL DES CHARGES :	625 138

De plus pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil municipal prévoit les recettes suivantes :

Taxes et tarification	288 403
Paielements tenant lieu de taxes	8 373
Transferts	310 507
Services rendus	5 785
Imposition de droits	6 900
Intérêts	2 970
Autres revenus	<u>2 200</u>
TOTAL DES REVENUS	625 138

Le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Total des dépenses anticipées	0	0	0

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-233 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur André Blouin
Et unanimement résolu de lever la séance à 19h10.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jean-Pierre BÉLANGER,
maire

Josette BOUILLON,
dir. générale et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.